

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du mardi 11 avril 2023 à 19 heures

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, M. Benoît DALLÉRAC, Mme Nathalie DELACOUR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : Mme Valérie LUC donne procuration à M. Cyrille BOUREL  
Mme Géraldine YVOIR donne procuration à M. Hervé JARNOT  
Mme Héléna FRANGEUL donne procuration à Mme Catherine DUTHU  
Mme Morgane MAHÉ donne procuration à Mme Nathalie DELACOUR  
M. Vincent YVOIR donne procuration à M. Daniel MAHÉ

Date de convocation : le 4 avril 2023

Secrétaire de séance : M. Hervé BLOUIN

Ordre du jour :

1. Présentation par M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux des comptes de gestion 2022  
A /Budget principal :
  - Vote du Compte de Gestion 2022,
  - Vote du Compte Administratif 2022,B/ Budgets annexes :
  - Lotissement Lucie Aubrac :
    - Vote du Compte de Gestion 2022,
    - Vote du Compte Administratif 2022,
  - Lotissement des Grottes :
    - Vote du Compte de Gestion 2022,
    - Vote du Compte Administratif 2022,
2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2023,
3. Budget principal :
  - A/ Affectation du résultat 2022,
  - B/ Présentation et vote du Budget Primitif 2023,
4. Budgets annexes :
  - Lotissement Lucie Aubrac
  - A/ Affectation du résultat 2022,
  - B/ Présentation et vote du Budget Primitif 2023
    - Lotissement des Grottes
  - A/ Affectation du résultat 2022,
  - B/ Présentation et vote du Budget Primitif 2023
    - Lotissement Domaine des Landes
  - A/ Présentation et vote du Budget Primitif 2023
5. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et remercie M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux pour sa venue au conseil municipal. Il constate que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Hervé Blouin.

## 1. Présentation par M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux des comptes de gestion 2022 :

### A /Budget principal :

- **Vote du Compte de Gestion 2022**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **Vote du Compte Administratif 2022**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine DUTHU, première adjointe délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

\* lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultat reporté 2021		182 955,86 €		72 303,96 €
Opérations de l'exercice	743 642,56 €	870 563,29 €	579 085,42 €	499 934,86 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2022	100 000,00 €			
<b>TOTAUX</b>	<b>843 642,56 €</b>	<b>1 053 519,15 €</b>	<b>579 085,42 €</b>	<b>572 238,82 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>209 876,59 €</b>		<b>- 6 846,60 €</b>

\* constate, à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaît à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser ;

\* arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

\* déclare à l'unanimité, toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

## B/ Budgets annexes :

### Lotissement Lucie Aubrac :

- **Vote du Compte de Gestion 2022**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **Vote du Compte Administratif 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine DUTHU, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

\* lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>Fonctionnement</b>	<b>11 795,93 €</b>	<b>0</b>	<b>54 017,67 €</b>	<b>65 813,60 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-17 769,02 €</b>	<b>0</b>	<b>-34 945,27 €</b>	<b>-52 714,29 €</b>
<b>Total</b>	<b>-5 973,09 €</b>	<b>0</b>	<b>19 072,40 €</b>	<b>13 099,31 €</b>

\* constate, à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaît à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser,

\* arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

\* déclare à l'unanimité, toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

### Lotissement des Grottes :

- **Vote du Compte de Gestion 2022**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

• **Vote du Compte Administratif 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Catherine DUTHU, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

\* lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>Fonctionnement</b>	<b>11 673,19 €</b>	<b>0</b>	<b>-16 196,51 €</b>	<b>-4 523,32 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>-142 913,37 €</b>	<b>0</b>	<b>126 184,64 €</b>	<b>-16 728,73 €</b>
<b>Total</b>	<b>-131 240,18 €</b>	<b>0</b>	<b>109 988,13 €</b>	<b>-21 252,05 €</b>

\* constate, à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

\* reconnaît, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser,

\* arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

\* déclare, à l'unanimité, toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

**2. Vote des taux des impôts directs locaux 2023**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M. le Maire propose de fixer les taux comme suit :

	Taux communal 2023
TAUX Foncier Bâti 2023	44.22
TAUX Foncier Non Bâti 2023	61.35
TAUX Habitation sur résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans 2023	17.66

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44.22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 61.35 %
- taxe d'habitation (TH) : 17.66 %

CHARGE M. le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

### 3. Budget principal

#### A/ Affectation du résultat 2022

M. le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2022 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 209 876,59 € et un déficit d'investissement de 6 486,60 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- \* de reporter la somme de 6 486,60 € au C/ 001 Déficit d'investissement reporté,
- \* d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 s'élevant à 209 876,59 € de la façon suivante :
  - 100 000,00 € au C/1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés »,
  - 109 876,59 € au C/002 «Résultat de fonctionnement reporté »,
- \* et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents administratifs découlant de cette décision.

#### B/ Présentation et vote du budget primitif 2023

M. le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	1 046 890,31 €
Section d'investissement	1 519 202,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 12 pour et 1 abstention, le budget primitif 2023 ainsi présenté.

### 4. Budgets annexes

- Lotissement « Lucie Aubrac »

#### A/ Affectation du résultat

Le compte administratif, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 52 714,29 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- un excédent de fonctionnement de 65 813,60 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats du budget Lotissement Lucie Aubrac comme ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles.

#### B/ Présentation et vote du budget primitif 2023

M. le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	65 813,60 €
Section d'investissement	52 714,29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2023 ainsi présenté.

- Lotissement des Grottes

#### A/ Affectation du résultat

Le compte administratif, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 16 728,73 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- un déficit de fonctionnement de 4 523,32 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Déficit de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats du budget Lotissement des Grottes comme ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles.

#### B/ Présentation et vote du budget primitif 2023

M. le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	64 585,46 €
Section d'investissement	65 000,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2023 ainsi présenté.

- **Lotissement Domaine des Landes**

#### **A/ Présentation et vote du budget primitif 2023**

M. le Maire présente le budget primitif 2023 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	92 743,64 €
Section d'investissement	92 733,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2023 ainsi présenté.

#### **5. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire lève la séance à 21 heures 15 minutes.